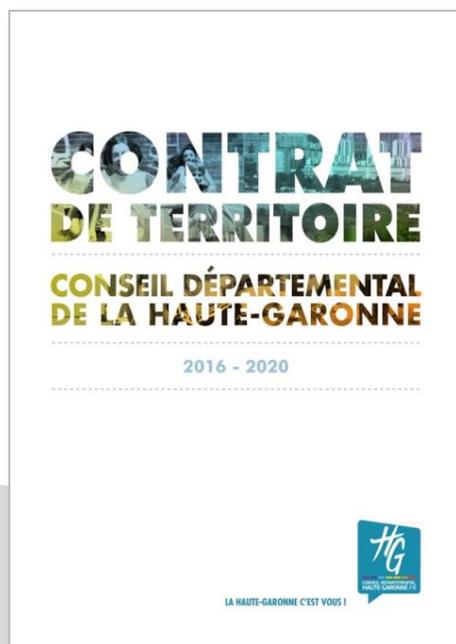


La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental
&
Communauté d'Agglomération
Muretain Agglo



9 novembre 2021

Ordre du jour

- 1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire du Muretain Agglo**
- 2. Programmation 2021**
- 3. Séance de signature des maquettes par commune**
- 4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements**
- 5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie**
- 6. Les projets accompagnés sur le territoire**

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1^{ère} génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

➔ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maître d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés au **30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

Communes membres du Muretain Agglo

Programmation 2016 = **56 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **2 756 113 €**

Programmation 2017 = **44 projets** financés pour un montant d'aides de **2 572 942 €**

Programmation 2018 = **58 projets** financés pour un montant d'aides de **5 572 923 €**

Programmation 2018-2019 = **1 projet** financé pour un montant d'aides de **1 800 000 €**

Programmation 2019 = **56 projets** financés pour un montant d'aides de **4 631 327 €**

Programmation 2020 = **57 projets** financés pour un montant d'aides de **3 528 980 €**



➔ Soit plus de 20,8 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes du Muretain Agglo de 2016 à 2020

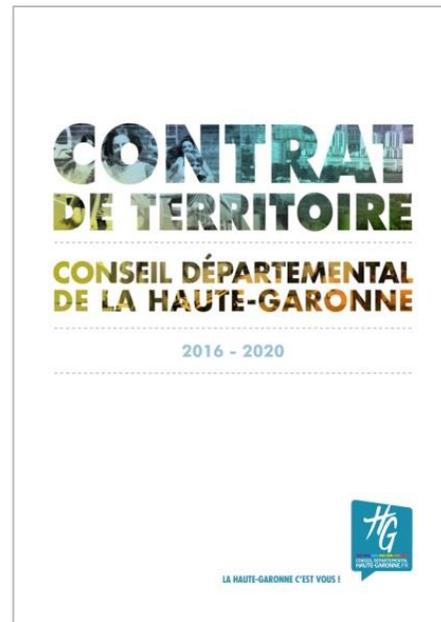
Muretain Agglo

➔ Au titre du Contrat de territoire, le Muretain Agglo a obtenu une aide de 2,4 M€ du CD31 entre 2016 et 2020

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire

Présentation des projets de la maquette de programmation 2021



La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	Travaux d'aménagement du cimetière	
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	Installation d'extracteurs d'air au groupe scolaire	7 204,82 €
EAUNES	Construction d'un parc aquatique et de son local technique	110 326,50 €
EMPEAUX	Aménagement d'une aire de jeux au centre du village	4 555,90 €
EMPEAUX	Aménagement d'un local technique	7 090,35 €
EMPEAUX	Rénovation de la toiture de l'ancien bâtiment de l'école maternelle	7 506,40 €
EMPEAUX	Aménagement d'un terrain afin de créer un espace vert	

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
FONSORBES	Rénovation des sols intérieurs, des peintures de façades de l'école élémentaire du Trépadé et isolation de deux classes de la maternelle	69 090,60 €
FONSORBES	Transformation d'un terrain de football en terrain synthétique au complexe sportif des Boulbènes	153 795,00 €
FROUZINS	Création d'une médiathèque - Tranche 1 : Acquisition d'un ensemble immobilier	300 000,00 €
LAMASQUERE	Réalisation d'un boulodrome 2 pistes	2 400,00 €
LAMASQUERE	Création d'un city-stade	27 990,86 €
LAMASQUERE	Travaux de rénovation énergétiques de la mairie et de la salle des fêtes	16 563,69 €
LAMASQUERE	Travaux de rénovation énergétique de l'école Edith PIAF	22 387,00 €

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
LAVERNOSE LACASSE	Aménagement et sécurisation du carrefour rd49B/RD53/Chemin de Berges	51 034,40 €
LAVERNOSE LACASSE	Réfection des menuiseries, installation d'un climatiseur et travaux de plomberie au groupe scolaire Henri Trentin	6 370,16 €
LAVERNOSE LACASSE	Réfection de la toiture de l'école élémentaire du groupe scolaire Henri Trentin	3 927,23 €
LAVERNOSE LACASSE	Installation d'un système d'arrosage intégré sur les terrains de football de la commune (travaux effectués en régie)	5 476,76 €
LE FAUGA	Remplacement du chauffage climatisation de la mairie	9 200,00 €
PINS JUSTARET	Travaux de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité sur différents bâtiments communaux	59 441,31 €
PINSAGUEL	Travaux d'aménagement de l'esplanade du marché	

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
PORTET SUR GARONNE	Réhabilitation du rez de chaussée et du 2ème étage de l'ancien centre d'animation culturel à Portet sur Garonne	284 891,51 €
PORTET SUR GARONNE	Réhabilitation de la toiture de l'école Clairefont	57 000,00 €
ROQUES	Réhabilitation du bâtiment des anciennes écuries afin d'accueillir le pôle patrimoine, environnement et urbanisme de la commune	149 264,00 €
ROQUETTES	Installation de toilettes publiques	7 520,00 €
ROQUETTES	Travaux de décompactage et de rénovation des vestiaires au stade du Moulin	2 458,68 €
ROQUETTES	Réalisation d'une aire de jeux à l'espace Clément Ader	2 003,20 €
ROQUETTES	Réalisation d'une aire de jeux à l'école maternelle	8 769,20 €

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
ROQUETTES	Travaux de rénovation au centre socioculturel François Mitterrand	4 754,80 €
ROQUETTES	Travaux de menuiserie et d'électricité aux anciennes écoles rue Clément ADER	7 052,00 €
ROQUETTES	Travaux au groupe scolaire	7 753,52 €
ROQUETTES	Travaux de peinture et de plomberie au complexe Dominique Prévost	2 881,60 €
ROQUETTES	Travaux de rénovation de la mairie	13 293,84 €
SABONNERES	Travaux à l'école élémentaire	3 446,00 €
SABONNERES	Réalisation d'une plateforme à l'aérodrome SABONNERES LALANNE	14 333,60 €

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINT CLAR DE RIVIERE	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	19 890,80 €
SAINT CLAR DE RIVIERE	Travaux de rénovation énergétique de la maison civile et associative	6 724,80 €
SAINT CLAR DE RIVIERE	Agrandissement du groupe scolaire (tranche2)	13 121,13 €
SAINT HILAIRE	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie	11 257,42 €
SAINT HILAIRE	Travaux au cimetière	4 442,50 €
SAINT LYS	Travaux à l'école Eric TABARLY	43 756,13 €
SAINT LYS	Rénovation et extension du COSEC (tranche2)	241 268,70 €

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINT THOMAS	Remplacement des vitres extérieures de l'église pour protéger les vitraux	4 752,00 €
SAINT THOMAS	Réalisation d'un circuit socio-éducatif	8 024,30 €
SAINT THOMAS	Confortement par une ceinture maçonnée de tout l'édifice "Chapelle de Saint-Thomas"	4 012,00 €
SAUBENS	Réfection de la clôture de l'école maternelle	3 333,60 €
SAUBENS	Travaux de mises aux normes de sécurité au groupe scolaire	26 788,34 €
SAUBENS	Aménagement d'un SAS d'entrée à la mairie	3 940,40 €
SAUBENS	Installation d'un climatiseur à l'école maternelle	2 666,66 €

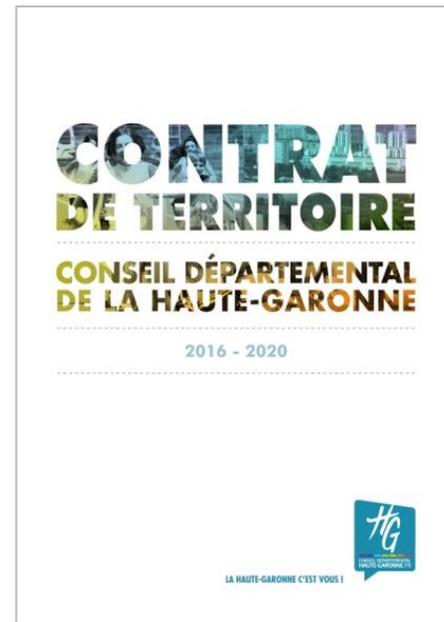
La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAUBENS	Rénovation énergétique du bâtiment abritant l'école de musique et le groupe scolaire	8 083,53 €
SAUBENS	Installation d'une clôture à la maison des aînés et de la culture	3 333,60 €
SAUBENS	Construction d'une salle multisports	400 000,00 €
SAUBENS	Travaux d'éclairage à la salle des fêtes	5 000,00 €
SAUBENS	Construction terrain de padel (tranche 2)	6 626,00 €
SEYSSES	Construction d'un gymnase à proximité du nouveau collège (tranche 1)	300 000,00 €

La communauté d'Agglomération Muretain Agglo

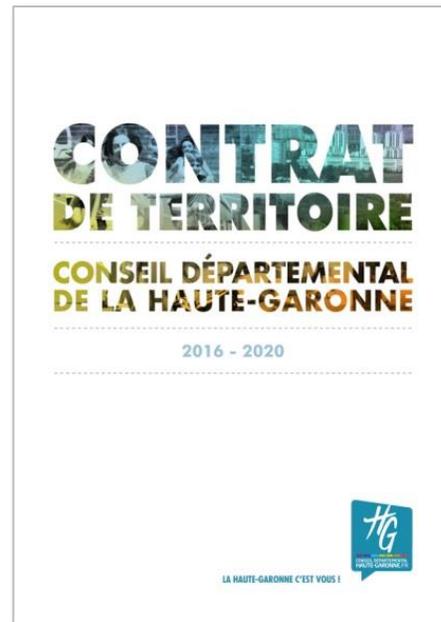
Séance de signature de la maquette 2021



Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune



Les Contrats de territoire (2^e génération) Un lien de proximité avec les communes



Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public & 1 équipement scolaire**.
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.



➔ **Nouveau contrat :**

- **Pas de changement majeur** sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€**, mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute l'éligibilité d'un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

Avant

Rappel règles en vigueur :

1 équipement **Public** sup. à 70 000€
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 équipement **Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*



Après

Nouvelles règles élargies : Au choix de la commune

1 équipement **public** sup. à 70 000€
ou 1 hébergement **touristique** sup. à 70 000€

1 équipement **Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€)

et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

De nouveaux projets éligibles

Nouveau contrat :

Afin de **tenir compte des demandes des communes** lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

Rappel :

- Sur la 1^{er} génération de contrat, les travaux < 5 000€ et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT**.
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats** pour davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature**.
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre**.

Avant

Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

Après

Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**
(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

Une suppression des prêts sans intérêt

Avant Rappel règles en vigueur :

Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

▪ Prêt de 10 à 50%
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

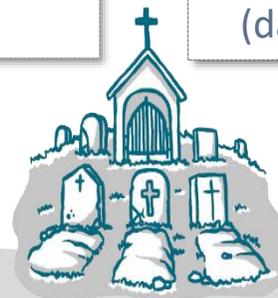
▪ Prêt de 10 à 50%
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)



Après Nouveau contrat :

✕ Subvention de 5 à 30 ou 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible à laquelle est retiré
le montant équivalent à 5 ans de loyers
(dans la limite de 80% de financement public)

✕ Subvention de 5 à 30 ou 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible
(dans la limite de 80% de financement public)



Une simplification des co-financements

Avant

Rappel règles en vigueur :

Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire** : parité de montant de subv. avec l'État, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire** : possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire** : Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**
(matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides



Après

Nouveau contrat : Équipement scolaire

Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
 - ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
 - ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'État (étude, MO, etc.)

Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
 - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
 - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
 - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
 - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de
moins de 5 000 hab.

✓ 1 équipement **public** ou **touristique**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

✓ 1 équipement **scolaire**

(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

✓ 1 équipement de **santé**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

✓ X projets **inf. à 70 000€**

✓ 80 000€ d'acquisition
matériels, mobiliers, véhicules

(enveloppe subventionnable)

Communes de
plus de 5 000 hab.

✓ X projets **biblio-**

média-thèques,
inf. à 70 000€

(plafond 70 000€)

30%

+ Un Contrat *boosté*

- ✓ Maisons de santé
- ✓ Défibrillateurs
- ✓ Pack Rénovation
- ✓ Parcours de Santé
- ✓ Mobiliers matériels sportifs
- ✓ Mobiliers urbains
- ✓ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
- ✓ Aires de pique-nique, de jeux

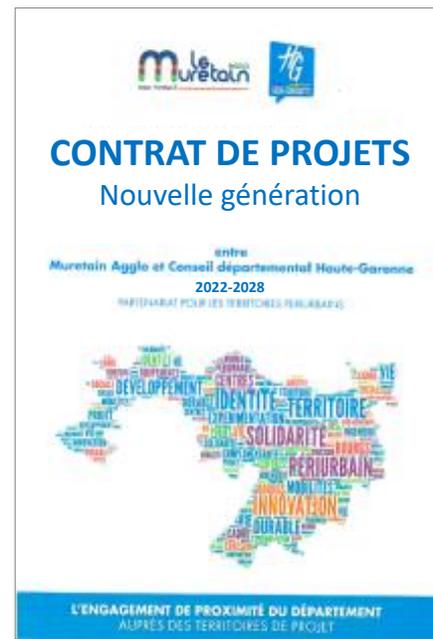
+ Un Contrat *souple*

- ✓ 1 équipement **Tiers-lieux**
- ✓ 1 équipement **CréOns**
- ✓ 1 projet **Carte Blanche**
- ✓ 1 projet **Circuit-court**
- ✓ 1 accompagnement **♥ de vie**
- ✓ 1 accompagnement **CréAde**

Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI



Les Contrats de Projets Territoriaux

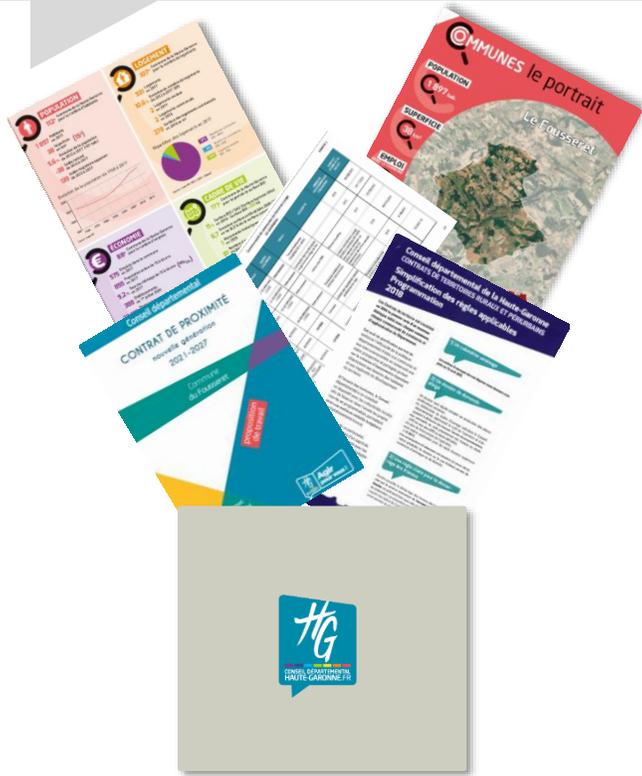


Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.
- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

Une nouvelle génération de livrable



Une mallette de communication adaptée à chaque commune

Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les axes et thèmes prioritaires pour le Département
- 1 présentation du **Portrait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

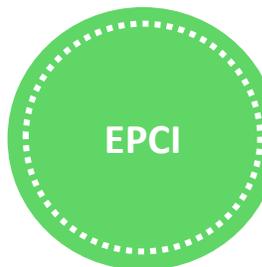
Un calendrier pour les communes et EPCI

■ Pour les Communes :



- Date limite de dépôt de dossiers complets au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** (*uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants*), date limite de dépôt de dossiers au **15 octobre**
- Signature des contrats de territoire à **l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

■ Pour les EPCI :



- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets au 30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

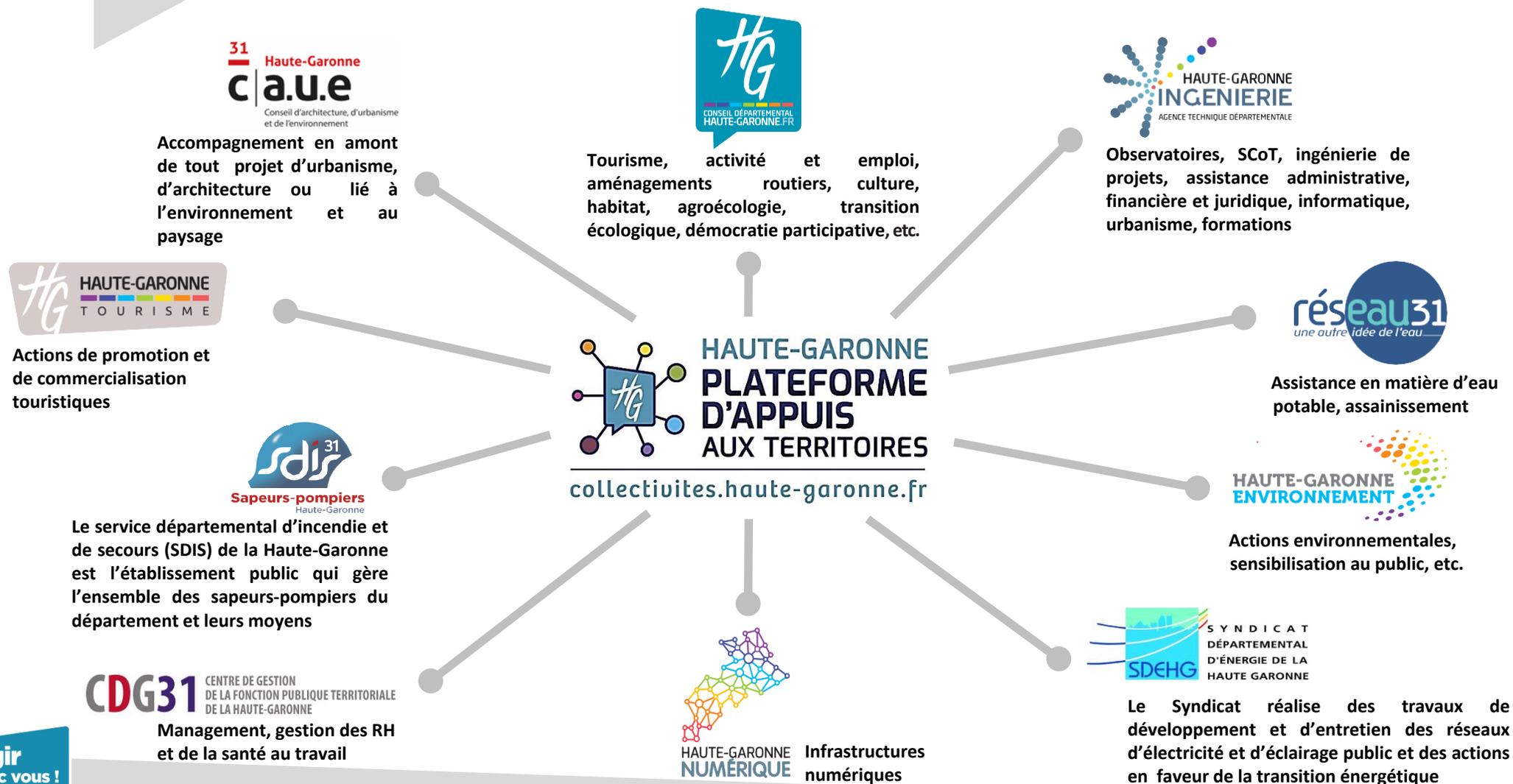
Pour un accompagnement global des territoires

**En plus des aides financières,
le Département vous accompagne techniquement
et juridiquement à monter vos projets,**

**ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre
collectivité au quotidien,**

**grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département,
de ses satellites et des organismes partenaires.**

La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires



La plateforme d'appuis aux territoires



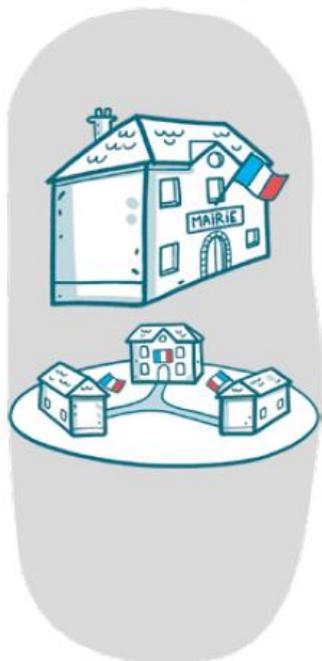
C'est quoi ?

**C'est la Plateforme d'ingénierie du
Département de la Haute-Garonne.**

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne,
l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

**En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés
pour répondre à vos demandes**

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités



Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

▶ J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

→ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

 AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
 PLANIFICATION ET URBANISME
 TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
 EAU ET ASSAINISSEMENT
 ÉNERGIE
 ACTIVITE ET EMPLOI
 TOURISME
 CULTURE
 ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 SÉCURITÉ
 ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
 MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
 JEUNESSES
 SOLIDARITÉS
 FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

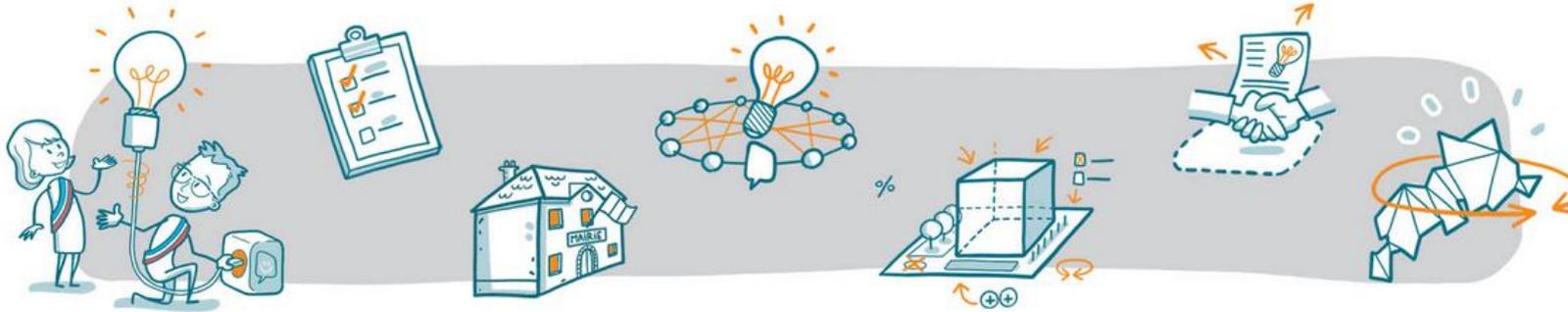
- 11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements
- 1 catalogue en ligne
- + de 60 fiches d'accompagnement
- 16 rubriques
- Des formulaires de demandes simples

La catalogue en ligne existe en version papier →



Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !



Consulter et faire une demande à partir du catalogue

Je veux faire une demande libre

Je veux accéder aux portails subventions



CATALOGUE



FAIRE UNE DEMANDE LIBRE



PORTAILS SUBVENTIONS

Les projets accompagnés sur le territoire

Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale



L'Étape, relais d'entreprise & coworking

De la fève au palais, chocolaterie & musée

Commune de FONSORBES

▪ Les projets :

Portée par la commune, la création de **L'Étape, espace de coworking**, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec **Relais d'entreprises**. Ce lieu marie divers usages : bureau de télétravail, salles de réunion, de convivialité, etc.

- Haute-Garonne Développement a apporté une **expertise technique** et des **conseils d'amélioration du projet**. Le département a **soutenu financièrement** la **réhabilitation du local** pour la création du tiers-lieu.

De la fève au palais, accompagnée par le Muretain Agglo et le département, propose un espace de **production**, un **musée**, des **ateliers**, une **boutique**, etc. L'entreprise valorise les **circuits courts** et offre une étape ludique aux visiteurs par la **découverte des métiers et savoir-faire**.

- Haute-Garonne Développement et le département ont accompagné le projet dans le cadre du dispositif d'**Aide à l'immobilier d'entreprises**, via un **soutien financier** à la SARL pour la **construction d'un bâtiment**.

HAUTE-GARONNE
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES



Ingénierie :

Haute-Garonne Développement

Soutien financier :

- L'Étape : 30 000€ (investissement)
- De la fève au Palais : 49 000€ (investissement)



Rénovation du groupe scolaire

Commune de ROQUETTES

■ Le projet :

La commune souhaite réaliser une **rénovation globale du groupe scolaire**, composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

- Haute-Garonne Ingénierie a réalisé une **étude prospective scolaire à l'horizon 2030** et une **recherche de financements**.
- La Mission démocratie participative du CD31 **conseille** la commune sur la **démarche de concertation** et le **fonds de soutien** du CD31.
- Le CAUE a réalisé des **scénarios d'aménagement**.
- Des **scénarios d'implantation** ont été discutés autour d'une **maquette de site** avec la commune, le CAUE et HGI/ATD.
- L'accompagnement se poursuivra dans le cadre du **dispositif Cœur de vie** pour plusieurs projets situés en centre-bourg.



Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie (Services Ingénierie & expérimentations territoriales et Etudes & Observation des Territoires)
- Conseil départemental (Mission Démocratie Participative)
- CAUE de la Haute-Garonne



Le Café des Abeilles

Commune de PORTET-SUR-GARONNE

■ Le projet Carte Blanche :

L'association **La P'tite Abeille** souhaite créer un café des habitants : « **le Café des Abeilles** », dans le quartier du Récébédou. En partenariat avec la commune de Portet-sur-Garonne, l'association proposera un véritable lieu de vie au sein du quartier du Récébédou à travers un projet **participatif** et **écoresponsable**.

- Le Conseil départemental a soutenu l'association pour des **actions de préfiguration** en amont de la mise en œuvre du Café des Abeilles : **ateliers participatifs, cafés/débats citoyens, enquêtes pluri-thématiques** pour recueillir les besoins des habitants.



CARTE
blanche



Ingénierie :
Haute-Garonne Ingénierie

Soutien financier :
20 000€ (fonctionnement)



Aménagement du centre-bourg

Commune de LAMASQUERE

■ Le projet global Cœur de vie :

La commune souhaite **réaménager son centre-bourg** : implantation d'un **city-stade**, création de **cheminements doux** et réhabilitation d'un **bâtiment patrimonial**.

- Haute-Garonne Ingénierie réalise un **livrable Cœur de vie** (éléments de diagnostic, enjeux, recherches de financements).
- Le CAUE a réalisé une **note d'aménagements urbains**.
- Les **enjeux du centre-bourg** et l'implantation d'équipements et de cheminements ont été testés et discutés autour d'une **maquette de site** avec la commune, le CAUE et HGI/ATD.



Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie (service Ingénierie et expérimentation territoriales, service financier)
- Mission démocratie participative CD31
- CAUE de la Haute-Garonne



Merci de votre attention

